

Annexes à joindre obligatoirement

1. Pour l'introduction du dossier

1.1. Obligatoires

- [Fiche de la centrale des crédits aux particuliers de la BNB](#) (si couple, celle du conjoint également)
- Preuve de l'accès à la gestion
- Copie recto-verso de votre **carte d'identité** (si couple, celle du conjoint également)
- Les copies des contrats des crédits professionnels existants, le cas échéant.

1.2. Selon votre situation

➤ Vous créez une activité

- Preuve de vos **revenus actuels** (si couple, celle du conjoint également)
- Si vous prévoyez d'employer du personnel : **simulation du coût du/des salarié(s)**

➤ Vous êtes déjà en activité

- Les **comptes** des 3 dernières années clôturées (comptes internes détaillés)
- Pour l'année en cours, une **situation comptable intermédiaire** ou les **déclarations TVA**

➤ Vous reprenez une activité existante

- Les **comptes du cédant** des trois dernières années.

➤ Votre activité nécessite un accès à la profession, des agréments ou autorisations

- Preuve de l'accès à la profession
- Copies des agréments ou autorisations

➤ Vous loue(re)z un local commercial

- Le **bail** ou le projet de bail

2. Pour le rendez-vous avec votre conseiller

➤ Vous êtes déjà en activité

- Document de [votre guichet d'entreprise](#) attestant que vous êtes en ordre de paiement des cotisations sociales
- [Document du SPF Finance](#) attestant que vous êtes en ordre au niveau fiscal
- Si couple, preuve des revenus actuels du conjoint

➤ **Vous reprenez une activité existante**

- La **convention** (ou projet) de la reprise
- Un état des charges auprès de la **conservation des hypothèques** compétentes
- Les **certificats** qui prouvent que le cédant n'a pas de dettes professionnelles (ces documents doivent être demandés par le cédant) :
 - Certificat attestant l'absence de dettes d'impôts : **Formulaire 442 bis**
 - Certificat attestant l'absence de dettes **TVA** : **Formulaire 93 undecies**
 - Certificat attestant l'absence de dettes **INASTI** : article 16ter AR n° 38 (à demander au guichet d'entreprise du cédant)
 - Si le cédant a du personnel salarié, certificat attestant l'absence de dettes de cotisations ONSS : **Article 41quinquies**

➤ **Vous avez fait faillite par le passé**

- En cas de faillite dans le passé : le jugement de clôture de la faillite

➤ **Vous avez des retards de paiement**

- En cas de médiation de dettes: le plan de remboursement et l'accord du médiateur pour la contraction d'un nouveau crédit
- En cas de règlement collectif de dettes: le plan de remboursement, l'accord du médiateur ET du juge pour la contraction d'un nouveau crédit
- Pour tout autre retard de paiement : le plan d'apurement ET les extraits de compte prouvant le suivi du plan sur 3 mois

3. En cas d'octroi de crédit par un comité

3.1. Selon votre situation

➤ **Vous demandez à Crédal un financement pour des investissements**

- Factures** pour les investissements à financer

➤ **Vous démarrez/développez une activité en tant que personne morale**

- En cas de société ou d'ASBL : les statuts (ou le projet si création)
- En cas d'association de fait : la convention entre associés

3.2. Documents facultatifs

- Lettres d'intention de potentiels clients, précommandes ou tout autre document pertinent pour l'analyse de votre dossier

Crédal se réserve le droit de demander d'autres documents en fonction de votre situation.